

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Tous les membres en exercice

Absents représentés : néant

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mr BAUCHET Jean-Marie

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS** n° 2014/15/04/01

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2123-20 et suivants relatif aux indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Considérant qu'en vertu de l'article L.2123-20-1 du même code et sauf décision contraire du conseil municipal, l'indemnité des maires des communes de – de 1000 habitants est fixée au taux maximal,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint peut être supérieure au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au maire,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne doit pas être dépassé,

Considérant que seuls les adjoints munis de délégation se verront attribuer une indemnité de fonction,

Considérant que la commune compte au 1<sup>er</sup> janvier 2014 une population municipale totale de 696 habitants, il est procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles applicables pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour (l'indemnité du maire et des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints) 14 pour et 1 contre (pour l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint), décide :

- de fixer comme suit, à compter du 4 Avril 2014, les indemnités de fonction des élus :
  - l'indemnité du maire, Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre à 100 % du montant de référence, soit 1 178.46 € (valeur au 1<sup>er</sup> avril 2014)
  - les indemnités des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence :

1 <sup>er</sup> adjoint, Mr BAUCHET Jean-Marie	: 185 % soit 580.20 €
2 <sup>ème</sup> adjoint, Mr GUYON Pascal	: 60 % soit 188.17 €
3 <sup>ème</sup> adjoint, Mr TISSERAND Patrick	: 60 % soit 188.17 €
4 <sup>ème</sup> adjoint Mme VERMEERSCH Odile	: 60 % soit 188.17 €
- de procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

**FORMATION DES COMMISSIONS** 2014/15/04/07

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-22.

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer les commissions suivantes et de désigner les membres du conseil qui y siègeront (outre le Maire, Président de droit) :

**URBANISME ET BATIMENTS**

Mr BAUCHET Jean-Marie (VP)  
Mr GUYON Pascal  
Mme VERMEERSCH Odile  
Mr LEBLOND Odil  
Mr DAMBRON Cyril

## **BOIS**

Mr BAUCHET Jean-Marie (VP)  
Mr GUYON Pascal  
Mr COURTY José  
Mr BOUCQUEMONT Jacky  
Mme CAPELLE Brigitte  
Mr GAUCHER Jérôme

## **VOIRIE ET CHEMINS COMMUNAUX**

Mr GUYON Pascal (VP)  
Mr BAUCHET Jean-Marie  
Mr LEBLOND Odil  
Mr DAMBRON Cyril

## **COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Mr BAUCHET Jean-Marie  
Mr TISSERAND Patrick  
Mr LE FLOCH Jean-Claude

## **FETES ET ANIMATIONS CULTURELLES**

Mr PERTOIS Gilles (VP)  
Mr TISSERAND Patrick  
Mme VERMEERSCH Odile  
Mme ZAGAR Martine  
Mr HUBERT Cyril

## **SPORT ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

Mr HUBERT Cyril (VP)  
Mme CAPELLE Brigitte  
Mme VERMEERSCH Odile  
Mme ZAGAR Martine  
Mr PERTOIS Gilles  
Mr TISSERAND Patrick  
Mr LE FLOCH Jean-Claude

## **INFORMATION ET COMMUNICATION**

Mr TISSERAND Patrick (VP)  
Mme VERMEERSCH Odile  
Mme ZAGAR Martine  
Mr GUYON Pascal

## **ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT**

Mr GUYON Pascal (VP)  
Mme VERMEERSCH Odile  
Mme ZAGAR Martine  
Mr LEBLOND Odil  
Mr DAMBRON Cyril  
Mr LE FLOCH Jean-Claude  
Mr BAUCHET Jean-Marie

## **CIMETIERE**

Mr BAUCHET Jean-Marie  
Mme VERMEERSCH Odile (VP)

## **ORGANISATION DU TRAVAIL DES EMPLOYES COMMUNAUX**

Mr JOURNÉ Jean-Pierre  
Mr BAUCHET Jean-Marie

**CONSEIL DE DISCIPLINE DES  
EMPLOYES COMMUNAUX**

Mr JOURNÉ Jean-Pierre  
Mr BAUCHET Jean-Marie

**ASSOCIATION DES COTEAUX SUD D'EPERNAY**

Mr BOUCQUEMONT Jacky (VP)  
Mme CAPELLE Brigitte  
Mr PERTOIS Gilles  
Mr LE FLOCH Jean-Claude

**REVISION LISTE ELECTORALE**

Mme VERMEERSCH Odile  
Mme ZAGAR Martine  
Mr LEBLOND Odil

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. N° 2014/15/04/08**

Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des 4 délégués titulaires :

Ont été élus :  
Mr JOURNÉ Jean-Pierre  
Mr BAUCHET Jean-Marie  
Mme VERMEERSCH Odile  
Mr LE FLOCH Jean-Claude

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE » n° 2014/15/04/02**

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais, suite au renouvellement du conseil municipal, un correspondant défense pour la commune

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Le Maire invite le conseil à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le CM, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- désigne Monsieur HUBERT Cyril, conseiller municipal, correspondant défense de la commune.

**ELECTIONS DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIEM n° 2014/15/04/03**

Vu le renouvellement du conseil municipal,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin à trois tours les délégués chargés de représenter la collectivité au sein du comité syndical du SIEM,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la commune au sein du comité syndical du SIEM.

Ont été proclamés élus au premier tour de scrutin :

Délégué titulaire : **Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre**, seul candidat, a obtenu 15 voix

Délégué suppléant : **Monsieur BAUCHET Jean-Marie**, seul candidat, a obtenu 15 voix

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT SCOLAIRE DES 3 COTEAUX N° 2014/15/04/04**

Mr le Maire invite le conseil à procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant :

Ont été élus : Titulaires : Mr JOURNÉ Jean-Pierre  
Mr BAUCHET Jean-Marie  
Mme VERMEERSCH Odile  
Suppléant : Mr GUYON Pascal

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU CANTON D'AVIZE N° 2014/15/04/09**

Mr le Maire invite le conseil à procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant :

Ont été élus : Titulaire : Mr JOURNÉ Jean-Pierre  
Suppléant : Mr BAUCHET Jean-Marie

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SIVOM DU CUBRY N° 2014/15/04/05**

Mr le maire invite le conseil à procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

Ont été élus : Titulaires : Mr JOURNÉ Jean-Pierre  
Mr BAUCHET Jean-Marie  
Suppléants : Mr GUYON Pascal  
Mr LEBLOND Odil

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA FORET INDIVISE DE CUIS ET GRAUVES N° 2014/15/04/10**

La commission syndicale devant être composée de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, les Communes de CUIS et de GRAUVES devront élire chacune 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le Maire invite donc le conseil à procéder à l'élection des délégués de la commune au sein de la Commission syndicale de la forêt indivise :

Ont été élus : Titulaire : Mr JOURNÉ Jean-Pierre  
Suppléant : Mr LE FLOCH Jean-Claude

**URBANISME**

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal :

- 2 demandes d'aliénation concernant des propriétés dans la commune. Après discussions, le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.
- Avis sur Permis de construire (avis favorable)

**CONVENTION AVEC LA DDE N° 2014/15/04/06**

Dans le cadre de la convention signée le 19 Février 2014 avec la Communauté de Communes d'Epernay Pays du Champagne concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme (PC, CU, DP, ...), il convient de résilier la convention relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols signée par le Préfet le 11 Octobre 2007.

**DEMANDE DE STAGE**

Mr le Maire présente une demande de stage d'un mois au niveau des espaces verts. A revoir

**DEMANDE AUTORISATION EPREUVES SPORTIVES**

27 Avril 2014 Randonnée France ADOT 51  
31 Mai 2014 Randonnée cyclotouriste  
1<sup>er</sup> Juin 2014 Course cycliste des Boucles de la Marne  
09 Juin 2014 Randonnée Union Cyclotouriste Epernay Champagne  
Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Voir avec l'Association des Parents d'Elèves du Collège d'Avize pour modifier la date de la brocante.

### **AFFAIRE BARDOUT**

Suite à la délimitation de la parcelle, nous sommes dans l'attente d'un procès-verbal du géomètre, qui sera signé entre les parties.

### **FETE PATRONALE**

La fête patronale aura lieu le 4<sup>ème</sup> dimanche de juin. Voir avec la commission.

### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Il a été décidé d'organiser des réunions informelles tous les mois pour mettre au courant tous les membres.

⇒ Voir pour pose des bancs sur l'aire de jeux

⇒ Ouverture d'un blog voir pour règlement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ

Le secrétaire

Les membres